



Fonds monétaire
international

Dossier

**8^{ème} revue du Programme Economique Financier (PEF):
les défis économiques et attentes fortes vis-à-vis du
FMI dans un contexte de Covid-19**

Actualité

Mise en œuvre des actes communautaires
en 2019 : La Côte d'Ivoire réalise un taux
moyen de 80%

Les Signaux forts de l'Economie

Synthese de l'évolution de la conjoncture
économique et financière a fin octobre 2020

Chronique

Côte d'Ivoire : la résilience
économique, une constance

Interview

Madame KILIMO épouse DIBY Kouamé Yah Clémentine,
Directrice de la Promotion et de la Coopération Economique
Internationale (DPCEI)



Dr. SAIN Oguié
 Directeur Général de l'Economie

« Les Autorités Ivoirienne et l'équipe du FMI sont parvenues à un accord au niveau des services, sous réserve de l'approbation de la Direction du FMI et du Conseil d'Administration qui pourrait intervenir en début décembre 2020.

»

8^{ème} revue du Programme Economique Financier (PEF)

Ce double numéro (3^{ème} et 4^{ème} combiné) du Journal de la Direction Générale de l'Economie accorde sa « Une » à la 8^{ème} revue du Programme Economique Financier (PEF) qui s'est tenu dans un contexte particulier et d'une façon particulière en raison de la covid-19 et de la conjoncture socio-politique.

Prévue pour mars 2020, la 7^{ème} revue du PEF associée à celle de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) a été combinée à la 8^{ème} édition de ladite revue du 15 septembre au 4 octobre 2020. L'autre particularité de cette revue est qu'elle s'est faite exclusivement par visioconférence. Permettant ainsi de faire l'économie des frais annexes de déplacement et du temps de travail pour une productivité maximale.

Ces réunions virtuelles, dirigées par Mme **Céline ALLARD** à la tête d'une équipe d'experts du FMI, ont porté sur une dizaine de sujets soumis à l'ordre du jour par la Direction Générale de l'Economie par le biais de sa Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques (DPPSE) qui abrite la Sous-direction des Programmes et

Politiques Economiques, pilote du PEF. Malgré des problèmes techniques liés à la connexion internet et rapidement résorbée par les services informatiques de la DGE, les échanges se sont soldés par des meilleurs résultats comparativement aux missions précédentes. Les Autorités Ivoirienne et l'équipe du FMI sont parvenues à un accord au niveau des services, sous réserve de l'approbation de la Direction du FMI et du Conseil d'Administration qui pourrait intervenir en début décembre 2020.

Outre cette double revue du FMI, cette édition spéciale du JDGE, ouvre une large lucarne sur la Direction de la Promotion et de la Coopération Economique Internationale avec une interview inédite de sa Directrice Madame **DIBY née KILIMO Kouamé Yah Clémentine**.

Je saisis de l'opportunité pour souhaiter à toutes et à tous mes vœux de santé, de paix et de prospérité durant toute l'année 2021 !

Bonne année et bonne lecture !

EDITORIAL

- Mot du Directeur Général de l'Economie,
Dr. SAIN Oguié



02

LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE

- **SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE À FIN OCTOBRE 2020**
- Tableau et graphiques illustratifs de l'évolution de l'activité économique de la Côte d'Ivoire au premier semestre 2020



05-07

DOSSIER

- **8^{ème} revue du Programme Economique Financier (PEF):**



08-11

ACTUALITÉ

- Mise en œuvre des actes communautaires en 2019 : La Côte d'Ivoire réalise un taux moyen de 80%
- Modernisation de l'administration publique
La DGE lance son nouveau Schéma Directeur Informatique



12



13

INTERVIEW

Madame KILIMO Epouse **DIBY Kouamé Yah Clementine**, Directrice de la Promotion et de la Coopération Economique Internationale (DPCEI)



14-15

CHRONIQUE

- **Côte d'Ivoire : la résilience économique, une constance**



16

ESPACE QUALITÉ

- L'implication du personnel dans le processus de Certification de la DGE.



17

ESPACE JURIDIQUE (DROITS ET DEVOIRS)

- **Les droits et obligations du fonctionnaire**



18-19

SANTÉ ET BIEN ÊTRE

- **COVID-19**
Le vaccin disponible en Côte d'Ivoire à partir d'avril 2021



20

Le Journal

de la Direction Générale de l'Economie



www.dge.ci

Directeur de Publication

Dr. SAIN Oguié
Directeur Général de l'Economie

Directeur de Rédaction

Colette CROLEY
Sous directeur de la Communication et de la Documentation

Rédacteur en Chef

Colette CROLEY
Sous directeur de la Communication et de la Documentation

Comité de rédaction

ADJEMIEN Dongo
Norbert YAO
Olivier DJIKE
Jules MOGNIN
Ange ZADI
Joel BROH

Infographie

Stéphane KOUAKOU
Ghislain Sémahé MINNAIN

Photo

Stéphane KOUAKOU

Dessin

Ephrem KOUASSI

Email

dgecom@dge.gouv.ci

Site web

www.dge.gouv.ci

Contact

20 20 09 09

Situation géographique

Abidjan-Plateau, Imm.SCIAM, 6^{ème} étage

Les Magazines de la Direction Générale de l'Economie



Synthèse de l'évolution de la conjoncture économique et financière à fin octobre 2020

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL

L'activité économique mondiale est marquée par une reprise au troisième trimestre 2020, grâce à l'aplatissement de la courbe de contagion au coronavirus, à l'assouplissement des mesures de distanciation sociale et à l'exécution de plans de soutien dans la plupart des pays dans le courant du deuxième trimestre 2020. Dans ce contexte, le FMI a révisé, en octobre 2020, la prévision de croissance du PIB mondial de l'année 2020 à -4,4% contre -5,2% annoncée en juin dernier. Les PIB de la zone euro, des Etats-Unis et du Royaume-Uni devraient fléchir respectivement de 8,3%, 4,3% et 9,8% en 2020. Toutefois, la production de la Chine devrait croître de 1,9%. Quant au PIB de l'Afrique Subsaharienne, il se contracterait de 3,0%.

Sur le **marché des matières premières**, en moyenne sur les dix premiers mois de l'année 2020, les cours du cacao (+2,4%), du café (+9,1%), de l'huile de palme (+25,1%) et de l'or (+27,3%) progressent en glissement annuel. Par contre, ceux du coton (-10,2%), du caoutchouc (-8,1%) et du pétrole brut (-36,3%) s'effritent.

Sur le **marché des changes**, en évolution mensuelle, la monnaie européenne se déprécie de 0,1% par rapport au dollar US au mois d'octobre 2020, fragilisée par la perspective d'une faiblesse de l'activité dans la zone.

► Environnement économique national

Au plan national, avec la levée de la plupart des mesures de



Récession de l'économie mondiale en 2020. (Photo illustrative)

lutte contre la propagation de la Covid-19, l'environnement économique se normalise progressivement après les fortes perturbations enregistrées au premier semestre 2020. Par ailleurs, la mise en œuvre du Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH) a permis de soutenir les opérateurs économiques les plus affectés par la crise économique engendrée par la pandémie de la Covid-19.

Les réalisations à fin octobre 2020 comparées à celles à fin octobre 2019 se présentent comme suit :

• Au niveau du secteur réel

Le **secteur primaire** enregistre des évolutions contrastées des principales spéculations de l'agriculture d'exportation. En effet, les productions de noix de cajou (+26,6%), de coton (+2,2%), de sucre (+4,8%) et de banane (+5,1%) progressent pendant que celles de l'ananas (-15,6%), du café (-11,8% à fin septembre 2020) et du cacao (-7,3% à fin septembre 2020) se contractent. Le secteur agricole est impacté notamment par la

perturbation des exportations et de l'approvisionnement en intrants, ainsi que par le repli des cours mondiaux de certains produits.

Dans le **secteur secondaire**, l'activité industrielle connaît un repli de 3,1% à fin septembre 2020. Cette baisse provient essentiellement de la contraction des activités des « industries extractives » (-6,6%) et des « industries manufacturières » (-2,4%), malgré des hausses enregistrées au niveau des activités des « industries de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau » (+5,0%) et des « industries environnementales » (+2,8%). S'agissant de l'indicateur avancé du BTP, il connaît une progression de 1,5% à fin septembre 2020, grâce à la poursuite des grands projets d'investissement publics.

Dans le **secteur tertiaire**, les replis de l'indice du Chiffre d'affaires (-3,8% après -4,1% à fin septembre 2020), du trafic global de marchandises dans le maritime (-3,5% après -4,5% à fin septembre 2020) et du transport routier (-0,2% après -1,9%), du transport ferroviaire (-7,7% contre -9,6%

à fin septembre 2020) et des passagers commerciaux dans l'aérien (-61,2% contre -73,6% à fin septembre 2020) s'atténuent. Ces branches d'activités entament leur redressement après avoir été durement touchées par la crise sanitaire. En ce qui concerne les télécommunications, leur chiffre d'affaires s'accroît de 7,8%, poursuivant son évolution favorable enregistrée depuis le début de l'année grâce essentiellement au dynamisme des chiffres d'affaires de la téléphonie mobile (+8,9%) et de l'internet fixe (+20,8%).

L'indice des **prix à la consommation** connaît une augmentation de 2,5% en moyenne sur les dix premiers mois de l'année 2020. Cette hausse provient du renchérissement, à la fois, des produits comestibles de 4,4% et des produits non comestibles de 1,6%. En moyenne sur les douze (12) derniers mois, le taux d'inflation s'établit à 2,3%, en conformité avec la norme communautaire de maximum 3%.

La situation du marché de **l'emploi** formel est marquée par la hausse de 6,5% du nombre de salariés sur un an pour se situer à 1 105 315. Cette vigueur du marché de l'emploi provient conjointement du secteur public (+8,4%) et du secteur privé (+6,0%). Dans l'ensemble, en 2020, le soutien du Gouvernement aux entreprises sinistrées du fait de la pandémie à coronavirus et la relative maîtrise de la pandémie au plan national ont permis de préserver des emplois.

• Au niveau des finances publiques

La situation des **finances publiques**, sur la période sous revue, est caractérisée par un reflux des recettes totales et dons de 1,4% en glissement annuel et par une augmentation des dépenses totales et prêts nets de 18,7%, par rapport à leur niveau à fin octobre 2019. Il en est ressorti un solde budgétaire déficitaire de 1 565,7 milliards de FCFA financé grâce au recours au marché monétaire et financier.

• Au niveau du commerce extérieur

Les **échanges extérieurs hors biens exceptionnels** enregistrent une contraction en valeur aussi bien des exportations (-4,0%) que des importations (-2,7%). Le repli des exportations provient d'une diminution des ventes en valeur des produits primaires (-2,1%), des produits transformés (-5,8%) et des produits miniers (-5,6%). En ce qui concerne les importations en valeur, elles sont impactées par le fléchissement des achats de biens de consommation (-3,0%) et des biens intermédiaires (-6,6%). Il ressort de ces évolutions un solde commercial hors biens exceptionnels excédentaire de 553,6 milliards de FCFA.

• Au niveau monétaire et boursier

La **situation monétaire et financière** est marquée par une hausse du financement intérieur bancaire soutenue par une politique monétaire accommodante. Dans ce contexte, la masse monétaire au sens large (M2) progresse de 21,9% (+2 158,1 milliards de FCFA), en glissement annuel. Cette évolution est portée par

l'augmentation conjointe des actifs extérieurs nets (+37,1% ; +694,9 milliards de FCFA), des créances sur l'économie (+7,1% ; +505,0 milliards de FCFA) et des créances nettes sur l'Administration centrale (36,1% ; +1 012,1 milliards de FCFA).

Sur la **place boursière sous régionale**, les indicateurs de référence BRVM 10 et BRVM Composite ressortent en retrait respectivement de 18,4% et de 16,0%, sous l'effet d'une contreperformance de la plupart des indices boursiers sectoriels. Toutefois, la capitalisation boursière augmente de 15,4%, sous l'effet conjugué de l'accroissement de celle du marché des obligations (+40,9%) et du retrait de celle du marché des actions (-8,8%).

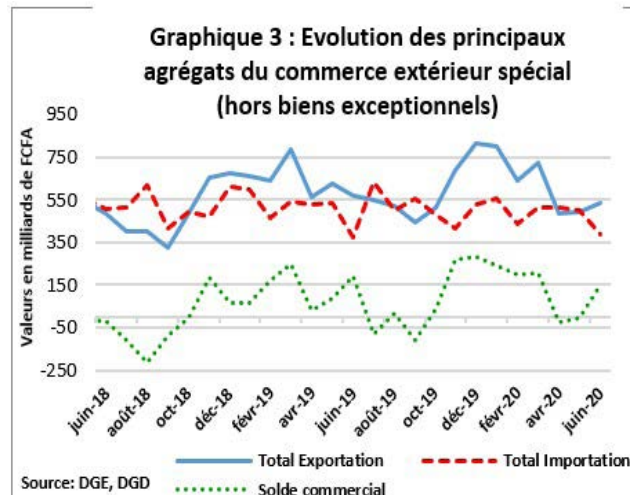
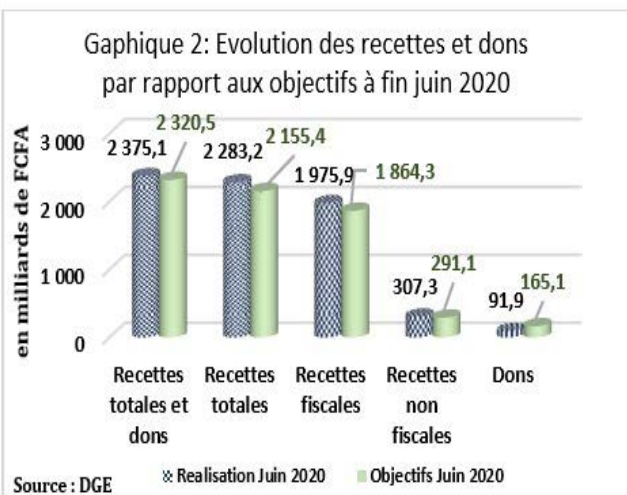
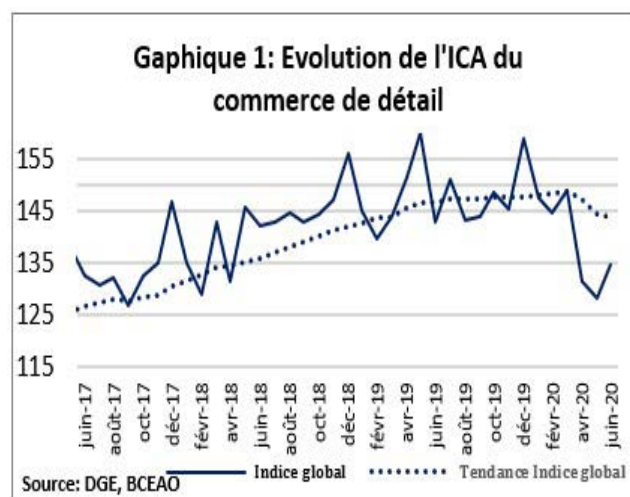
En **conclusion**, grâce à l'assouplissement des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus et à la poursuite de l'exécution des grands projets d'investissement publics, l'économie ivoirienne se redresse progressivement, notamment dans le secteur tertiaire. Le secteur secondaire reste en baisse et le secteur primaire, en dépit d'une évolution globalement favorable, est marqué par des difficultés de commercialisation dans certaines filières. La seconde vague de contaminations qui s'annonce dans les pays européens fait craindre une lenteur de la reprise du commerce mondial qui pourrait impacter négativement l'économie nationale. Toutefois, l'annonce du démarrage prochain de la vaccination dans plusieurs pays laisse entrevoir une maîtrise de la pandémie dans le courant de l'année 2021.

TABLEAU ET GRAPHIQUES ILLUSTRATIFS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE AU PREMIER SEMESTRE 2020

(En tonnes)	6 mois 2019	6 mois 2020	Variation (%)	Prév. 2020
Cacao	988 514,2	865 431,4	-12,5	-8,3
Café	92 839,8	82 694,4	-10,9	22,1
Anacarde	572 931,0	649 145,0	13,3	0,8
Ananas	23 130,7	26 208,6	13,3	2,5
Banane dessert	228 320,9	278 648,9	22,0	-1,6
Coton graine	360 073,5	368 026,1	2,2	3,7
Sucre	113 693,9	115 335,0	1,4	2,0
Bois grumes	744 865,5	621 656,1	-16,5	0,0

Source : DGE, OPA, MINADER

Tableau 1 : Principales productions de l'agriculture d'exportation



8^{ème} revue du Programme Economique Financier (PEF): Les défis économiques et attentes fortes vis-à-vis du FMI dans un contexte de Covid-19.

Une équipe des services du Fonds Monétaire international (FMI) dirigée par **Céline ALLARD** a tenu des réunions virtuelles du 15 septembre au 4 octobre 2020 pour mener les 7^{èmes} et 8^{èmes} revues combinées du Programme Economique et Financier soutenu par le FMI au travers d'accords conclus au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC).

La septième revue du programme initialement prévue pour mars 2020 a été retardée en raison de la pandémie de la Covid-19 et des discussions qui ont conduit à une aide d'urgence au titre de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) et de l'Instrument de Financement Rapide (IFR) en avril 2020.

Retour sur les faits marquant de la mission.

Les autorités et l'équipe du FMI sont parvenues à un accord au niveau des services sur les septième et huitième revues combinées du programme appuyé par les accords FEC et MEDC, sous réserve de l'approbation de la Direction du FMI et du Conseil d'Administration. L'examen par le Conseil d'Administration pourrait intervenir en début décembre 2020.

1. Le rôle pivot de la Direction Générale de l'Economie (DGE) dans les préparatifs de la revue du PEF

La Direction Générale de l'Economie (DGE) est la structure



Image d'archives juste à titre d'illustration

principale coordonnatrice des revues du PEF. Elle comprend la Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques (DPPSE) qui abrite la Sous-direction des Programmes et Politiques Economiques. Cette sous-direction a pour mission de faciliter et de veiller à la bonne mise en œuvre du PEF. A ce titre, elle a préparé et organisé l'atelier de mise en cohérence des agrégats macroéconomiques qui a consisté à réunir des structures publiques et para publiques dans le but de réviser le cadre macroéconomique 2020-2022, au regard des évolutions conjoncturelles à fin juin 2020.

Les analyses et les observations pertinentes faites au cours de cet atelier ont permis au Ministère de l'Economie et des Finances

de disposer d'un argumentaire robuste et cohérent en prélude aux discussions avec le FMI. En outre, les résultats attendus de l'atelier sont les suivants :

- Les estimations actualisées et cohérentes des quatre comptes macroéconomiques pour l'année 2020;
- Les projections actualisées et cohérentes du cadre macroéconomique pour la période 2021-2022
- Le rapport dénommé : « Cadre Macroéconomique de la Côte d'Ivoire 2020-2022, version septembre 2020 » ;
- Le Projet de Mémoire de Politiques Economiques et Financières ;

► Le Rapport de synthèse technique comprenant les estimations et projections synthétiques du cadre macroéconomique ainsi que les risques macroéconomiques majeurs et les recommandations de politiques et mesures est disponible.

Par ailleurs, en prélude aux préparatifs des revues du PEF, un questionnaire est adressé aux structures partenaires. A cet effet, les différentes réponses sont transmises au FMI avant le début de la mission.

En somme, les discussions avec le FMI aboutissent en général à la conclusion des revues du Programme Economique et Financier (PEF) ainsi qu'à la finalisation des documents-cadres, à savoir :

- le projet de supplément au mémorandum de politiques économique et financière ; et
- la lettre d'intention.

2. La méthode par visioconférence

Les 7^{ème} et 8^{ème} revues du PEF se sont déroulées exclusivement par visioconférence du 15 septembre au 01 octobre 2020 et ce, en raison de la pandémie COVID-19. A cet effet, de nouvelles dispositions logistiques ont été prises pour faciliter le déroulement de cette mission.

Cette méthode a été assez bénéfique pour les réunions, notamment :

- un gain de temps important : la visioconférence permet à tous les participants d'être réunis sans se déplacer ; et
- un gain de productivité : moins de fatigue occasionnée par

des déplacements, moins de frais annexes, possibilité de rester sur son lieu de travail.

Méthode d'organisation pratique

- Salles aménagées pour les réunions par les services informatiques de la DGE;
- Augmentation du débit internet ;
- Mise en place de liens d'accès aux réunions par le FMI.
- Mise à disposition des liens aux participants par la Sous-direction des Programmes et des Politiques Economiques.

Par ailleurs des problèmes techniques se sont signalées, notamment la défaillance par moment de la connexion internet. En outre, cette défaillance a été résorbée par les services informatiques de la DGE.

« L'équipe du FMI remercie les autorités pour les discussions ouvertes et fructueuses. »

L'équipe du FMI a tenu des réunions virtuelles avec le Premier ministre, Ministre de la Défense M. Hamed Bakayoko, le Ministre de l'Économie et des Finances, M. Adama Coulibaly, le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État M. Moussa Sanogo, le Ministre du Plan et du Développement Mme Nialé Kaba, le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique Dr. Aka Aouele, le Ministre des Transports M. Amadou Koné, le Directeur national de la BCEAO M. Chalouho Coulibaly, d'autres hauts responsables et fonctionnaires de l'administration et de la BCEAO.

La visioconférence est un outil de communication très pratique qui permet à des personnes éloignées

de pouvoir communiquer facilement ensemble. En outre, les échanges avec le FMI se sont soldés par des meilleurs résultats comparativement aux missions précédentes.

3. Les thèmes majeurs abordés au cours des 7^{ème} et 8^{ème} revues

Les discussions ont porté principalement sur :

- l'exécution du programme et du budget 2020 ;
- la mise en œuvre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique suite à la COVID-19;
- la Loi de Finances rectificative 2020;
- la situation financière des entreprises publiques, y compris secteur de l'énergie et caisses de sécurité sociale;
- la santé du secteur bancaire : restructuration de la CNCE/Banque populaire, point sur la situation de la BHCI et sa recapitalisation; inclusion financière;
- les perspectives budgétaires de 2021, y compris les mesures de réformes fiscales;
- le Programme Social du Gouvernement;
- les grandes lignes du projet de plan 2021-2025;
- les réformes des finances publiques pour 2020 et au-delà;
- les activités du secteur de la statistique, y compris le rebasage du PIB et enquête sur le niveau de vie des ménages.

Il y a eu aussi des sujets transversaux, entre autres :

- l'évaluation du risque de la crise à travers une meilleure

compréhension du plan de riposte contre la pandémie de la Covid 19, ainsi que les conditions de transparence mis en place dans la gestion des fonds Covid ;

- les projections budgétaires à moyen et long termes au regard de la solvabilité de la dette ;
- les réformes structurelles prévues au PND 2021-2025.

4. Les défis du moment face au covid-19 et dans un contexte électoral

La pandémie COVID-19 présente un défi sans précédent. Les autorités ont réagi rapidement en prenant des mesures de confinement et en fermant les frontières internationales. En outre, les autorités ont mis en œuvre une réponse exhaustive centrée sur un plan de riposte sanitaire et un plan de soutien économique, social et humanitaire visant à contenir la propagation de la pandémie et à aider les ménages et les entreprises les plus affectés. La communauté internationale a apporté son soutien financier à la mise en œuvre de ces plans. Les autorités ont soigneusement établi les mécanismes et les critères de qualification de ce soutien. Tout en saluant la mise en place prudente et transparente de l'assistance, l'équipe du FMI a encouragé les autorités à accélérer le décaissement de ces ressources vu que ces mécanismes sont à ce jour, pleinement opérationnels.

L'impact socio-économique de la pandémie a été important avec plusieurs secteurs économiques affectés négativement. Pourtant, grâce à l'action rapide et à la suppression ultérieure des mesures barrières, et à l'économie relativement diversifiée de la Côte d'Ivoire, la croissance a été plus résiliente qu'ailleurs et devrait atteindre 1,8% cette année. La

détérioration du déficit budgétaire en 2020 était appropriée pour relever les défis importants posés par la crise de la COVID-19, et dans cet esprit, l'adoption rapide de la loi de finances révisée pour 2020 sera essentielle pour encadrer cette réponse.

« La performance du programme a été satisfaisante jusqu'à la fin de 2019, mais plusieurs objectifs du programme n'ont pas été atteints à fin juin 2020, dont deux critères de performance sur cinq, à savoir le plancher du solde budgétaire global et le plafond de la valeur actuelle nette de la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale, du fait des modifications effectuées dans l'exécution budgétaire pour faire face à la crise de la Covid-19.

« Les autorités et les services du FMI sont convenus de l'importance d'équilibrer soigneusement la nécessité de soutenir la reprise l'année prochaine tout en rétablissant la trajectoire budgétaire vers le déficit budgétaire régional. A cet effet, ils se sont mis d'accord sur une trajectoire d'assainissement budgétaire progressif vers le critère de convergence de 3% du PIB d'ici 2023.

Les autorités et les services du FMI ont convenu de la nécessité de stimuler la mobilisation des recettes intérieures pour soutenir la reprise économique et de continuer à financer l'ambitieuse stratégie de développement économique, notamment le prochain Plan National de Développement (2021-2025) de manière durable tout en préservant la soutenabilité de la dette. Les efforts de politique fiscale contenus dans le projet de budget 2021 sont les bienvenus.

5. Les perspectives économiques de la Côte

d'Ivoire

• Le taux de croissance sur la période 2020-2025 resterait soutenu

Les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire sont bonnes, grâce notamment aux acquis consolidés par la mise en œuvre du Plan National de Développement PND 2016-2020, appuyé par le Programme Economique et Financier 2016-2020. Le PND 2021-2025 de 3ème génération en cours de finalisation, se veut le plan de la maturité qui conduirait inexorablement le pays sur le sentier de l'émergence économique à l'horizon 2025.

La crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 survenue à la fin de l'année 2019 en Chine et qui s'est propagée au reste du monde en 2020 n'a pas épargné la Côte d'Ivoire. En dépit de l'impact de cette crise en termes de récession économique dans la plupart des pays du monde, la Côte d'Ivoire s'en sortirait en 2020 avec une croissance positive de 1,8% contre 7,2% initialement prévu, avec de très bonnes perspectives à partir de 2021.

Cette résilience de l'économie ivoirienne a bénéficié des mesures prises par le Gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la pandémie, entraînant une reprise progressive de l'économie. Ainsi, le taux de croissance du PIB se situerait à 6,5% en 2021 et progresserait en moyenne annuelle de 6,8% sur la période 2021-2025.

Cette croissance serait portée par la bonne tenue de l'ensemble des secteurs, principalement le secteur secondaire, grâce à l'amorce de la transformation des produits agricoles, la poursuite des grands chantiers de l'Etat et au dynamisme des services marchands dans leur ensemble.

Du côté de la demande, la consommation finale, l'investissement et les exportations continueront à porter la croissance. La demande extérieure nette devrait demeurer positive sous l'effet de la revalorisation de certains produits agricoles impulsée par la transformation des produits agricoles.

• **Equilibre interne externe**

La politique budgétaire sur la période sera prudente et visera le respect du critère de convergence de l'UEMOA, notamment le plafond de « déficit budgétaire global en % du PIB » de -3%, à compter de l'année 2023. L'effet croisé des mesures de réformes d'administration fiscales, de mesures de politiques fiscales et de rationalisation des dépenses permettrait de consolider la viabilité des finances publiques.

L'inflation devrait rester en dessous du seuil de la norme communautaire de 3%, grâce

notamment à des politiques économiques accommodantes et à un meilleur approvisionnement des marchés des biens de consommation.

Le déficit courant devrait se dégrader dans une première phase, en lien avec le dynamisme de l'activité économique qui induirait la poursuite des importations des biens intermédiaires et d'équipements, une hausse des paiements due aux non-résidents au titre du fret et des autres services aux entreprises, et à l'augmentation des passifs financiers vis-à-vis de l'étranger. Mais, il devrait se réduire progressivement sous l'impulsion de la revalorisation des produits d'exportation et du renforcement de l'épargne nationale.

Conclusion.

Les services du FMI ont souligné l'importance de suivre attentivement les pressions

financières exercées sur les entreprises publiques par la crise et qui pourraient menacer les progrès réalisés par le passé en matière de rétablissement de leur santé financière. Les services du FMI ont noté que jusqu'à présent, le secteur financier avait relativement bien résisté à la crise et que des progrès avaient été accomplis dans le renforcement de certaines banques publiques, bien que des efforts supplémentaires soient encore nécessaires.

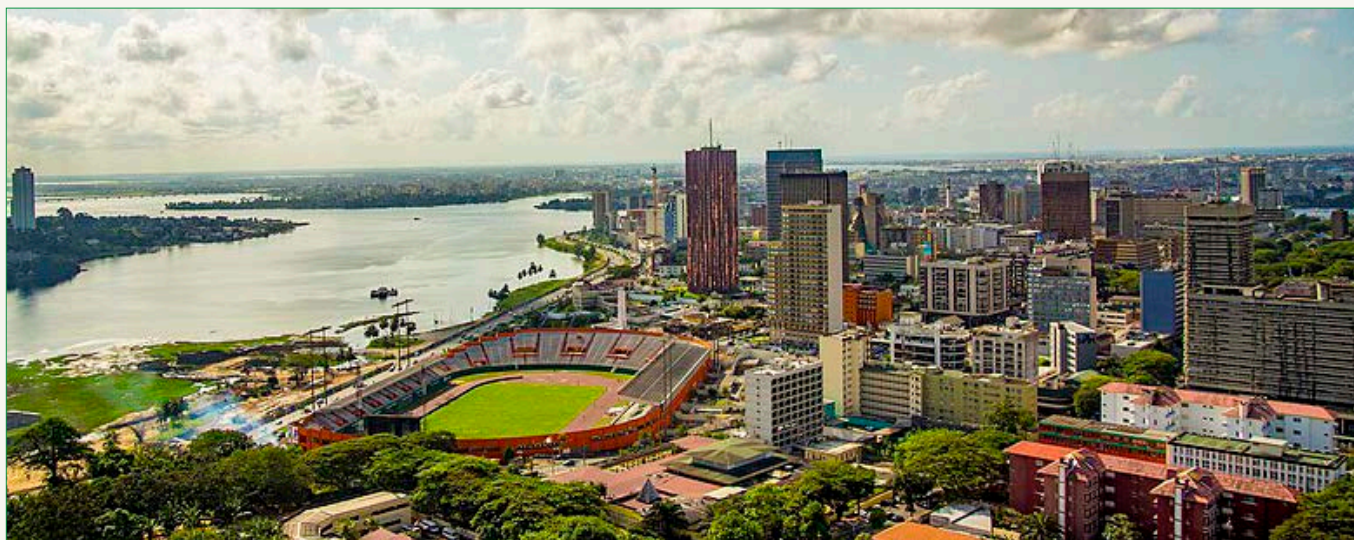
Les autorités et l'équipe du FMI sont parvenues à un accord au niveau des services sur les septième et huitième revues combinées du programme appuyé par les accords FEC et MEDC, sous réserve de l'approbation de la Direction du FMI et du Conseil d'Administration. L'examen par le Conseil d'Administration pourrait intervenir en début décembre 2020.



Image d'archives juste à titre d'illustration

Mise en œuvre des actes communautaires en 2019

La Côte d'Ivoire réalise un taux moyen de 80%



Mise en œuvre des actes communautaires en 2019: La Côte d'Ivoire réalise un taux moyen de 80%

Dans l'espace de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), la Côte d'Ivoire fait figure de bonne élève en matière de mise en œuvre des actes communautaires. Et pour cause, au titre de l'année 2019, sur un total de 113 réformes examinées, le pays a réalisé un taux moyen de mise en œuvre de 80% contre 69% en 2018. C'est le représentant du ministre de l'Economie et des Finances et conseiller spécial, Pr **BAMBA Ngaladio**, qui donne l'information. Il intervenait, début décembre 2020 au Plateau, lors de la 6e revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA.

S'agissant de l'état de mise en œuvre des programmes et projets communautaires, l'examen des 16 projets en exécution en Côte d'Ivoire, d'un montant de 63,9 milliards de FCFA, a révélé un taux moyen d'exécution physique de 66% contre 61% en 2018. Ce qui représente un accroissement de 5%. Quant à l'indice de performance, il est passé de 58% en 2018 à 49% l'an passé. Cette contreperformance

s'explique globalement par les retards relevés dans l'exécution de la plupart des projets et programmes communautaires en lien avec les difficultés identifiées dans les procédures de passation de marchés publics, les décaissements et l'identification des sites d'implantation des projets. En ce qui concerne les actes communautaires dans l'Union, cette dernière est passée d'un taux de 47% en 2011 à 74% en 2019, une hausse de 27%. « Ces résultats interpellent. Je voudrais vous encourager à redoubler d'ardeur pour des performances améliorées pour cette édition 2020 », a conseillé le représentant du ministre qui avait à ses côtés, le Directeur Général de l'Economie, Dr **SAIN Oguié** et **Gustave DIASSO** ; représentant de l'UEMOA à Abidjan.

La revue communautaire est l'expression de la volonté des chefs d'Etats et de gouvernement de l'UEMOA en vue d'améliorer le processus d'intégration régionale « moteur de la croissance économique et durable pour l'amélioration des conditions de vie des populations ».

Les travaux de la 6e revue

annuelle se sont achevés le 11 décembre 2020. En raison de la pandémie de Covid-19, ils se sont déroulés par vidéoconférence avec le siège de l'UEMOA, à Ouagadougou, au Burkina Faso. Près de 75 experts ivoiriens (secteur public et organisations professionnelles) y ont pris part.

La revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'UEMOA, placée sous la présidence des Premiers ministres ou Chefs de gouvernement, et sous la tutelle des ministres en charge des Finances, a été instituée par Acte additionnel de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) du 24 octobre 2013. L'objectif est de favoriser l'accélération de l'application des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'UEMOA dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration régionale, un projet cher aux Chefs d'Etat et de Gouvernement.

**SERVICE DE LA COMMUNICATION
ET DE LA DOCUMENTATION (SCD)**

Modernisation de l'administration publique : la DGE lance son nouveau Schéma Directeur Informatique

Quatre mois. C'est le temps que dispose le cabinet Stratec-Arc pour élaborer le nouveau Schéma Directeur Informatique (SDI) de la Direction Générale de l'Economie (DGE). Le lancement de cet important projet, cher au ministère de l'Economie et des Finances, a eu lieu le 29 décembre 2020, au 20^e étage de l'Immeuble SCIAM, au Plateau.

La mission de Stratec-Arc devrait permettre de disposer d'une cartographie précise de l'existant, d'un référentiel des bonnes pratiques, d'une liste des besoins actuels et futurs, d'axes stratégiques en matière d'informatisation et de modernisation de la DGE et d'un portefeuille de projets informatiques. Vu l'importance du sujet, en plus du Directeur Général de l'Economie, Dr. **SAIN Oguié**, plusieurs autres responsables de la DGE ont pris part à cette rencontre. A l'occasion, le Directeur Général a invité tous les agents à « **s'investir sans calcul, mais avec beaucoup de rigueur et d'efficacité** » dans la réussite de ce projet.



Le Directeur Général de l'Economie, Dr SAIN Oguié (au centre), a invité tous les agents à s'impliquer dans la réussite du projet

Dans le cadre du nouveau SDI, une rencontre avait eu lieu le 14 décembre dernier. A cette occasion, le Coordonnateur du Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEF), qui accompagne la DGE dans l'élaboration du SDI, a remis la feuille de route au cabinet Stratec-Arc, représenté par Alain Rechain.

Depuis ces dernières années, la DGE s'est engagée dans une démarche qualité selon le référentiel ISO 90001 version 2015.

Pour rappel, à la mi-novembre 2013, la DGE s'était dotée d'un

premier Schéma Directeur Informatique qui devait lui permettre de se doter d'un système d'information harmonisé, performant et sécurisé. Malgré des avancées notables, l'évaluation de ce document de référence a montré plusieurs faiblesses. L'une des recommandations majeures est l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur Informatique conforme aux nouvelles orientations stratégiques de la DGE.

SERVICE DE LA COMMUNICATION ET DE LA DOCUMENTATION (SCD)



Plusieurs hauts responsables de la Direction Générale de l'Economie ont pris part à la cérémonie de lancement.

Direction de la Promotion et de la Coopération Economique Internationale (DPCEI)

Dans ce numéro du Journal de la Direction Générale de l'Economie (JDGE), Madame KILIMO épouse DIBY Kouamé Yah Clémentine, Directrice de la Promotion et de la Coopération Economique Internationale (DPCEI), nommée par Décret n°2016-702 du 07 septembre 2016, projette la structure qu'elle dirige sous les feux de la rampe.

Q uatre ans après sa création, Madame la DPCEI fait le point

En l'espace d'une demi décennie d'existence, la Direction de la Promotion et de la Coopération Economique Internationale (DPCEI) fait son petit bonhomme de chemin marqué par des résultats probants et surtout prometteurs. En s'ouvrant au Journal de la Direction Générale de l'Economie (JDGE), **Madame KILIMO épouse DIBY Kouamé Yah Clémentine**, Directrice de la Promotion et de la Coopération Economique Internationale, revient sur les grandes réalisations opérées, au cours de ces dernières années, au sein de la structure qu'elle dirige. Parcourons à grands traits l'économie de son entretien avec le Service de la Communication et de la Documentation.

Parlant de résultats, elle explique que la DPCEI est parvenue à élaborer des rapports trimestriel et semestriel sur les indicateurs du « Doing Business » et le Millénium Challenges Corporation (MCC), sur les activités des Services de Promotion Economique Extérieurs (SPEE) opérationnels, sur le suivi de la mise en œuvre des accords signés avec le Maroc, sur le rapport annuel sur les principaux indicateurs de l'attractivité de l'économie ivoirienne et sur la coopération bilatérale. **La DPCEI, soutient la Directrice, couvre aujourd'hui plus de 150 pays et une dizaine**



Madame KILIMO Epouse DIBY Kouamé Yah Clémentine, Directrice de la Promotion et de la Coopération Economique Internationale (DPCEI)

d'institutions multilatérales de développement au profit de la Côte d'Ivoire. **Le pays a réalisé un taux de croissance moyen de 7% entre 2015 et 2019.**

Accords de coopération

A ces performances, il faut également citer les négociations d'accords de coopération, notamment les accords de promotion et de protection réciproques des investissements entre la Côte d'Ivoire et les pays partenaires obtenus. Ainsi, quatre accords ont été négociés et signés. Il s'agit de ceux avec l'Ile Maurice (2016), le Qatar (2018), le Portugal (2019) et le Japon (2020). Toujours dans son élan de dynamisation de la coopération internationale, la DPCEI a contribué à la ratification de l'accord qui vise à encourager les investissements entre la Côte d'Ivoire et les Etats-Unis (2017) d'une part, et le Qatar (2019) d'autre part. **Par ailleurs, cette direction a apporté un appui**

et une assistance à plusieurs délégations d'hommes d'affaires étrangers en mission de prospection économique en Côte d'Ivoire. « Ces Accords visent à créer les conditions favorables aux investissements dans les pays signataires. Ce qui permet d'attirer davantage les investissements vers la Côte d'Ivoire », rappelle Madame KILIMO épouse DIBY Kouamé Yah Clémentine ; Spécialiste en économie et en développement, elle est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en Gestion et Dynamisation du Développement à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble, et d'une maîtrise d'Economie Publique à l'Université Nationale de Côte d'Ivoire, actuelle Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody.

Actions stratégiques

Consciente que naviguer à vue peut conduire à l'échec, **la DPCEI dispose d'un plan d'actions**

stratégiques, une sorte de boussole ou de vademécum, qui lui permet de mener à bien sa mission. Les grands axes de cet ambitieux plan d'actions stratégiques reposent sur la finalisation du cadre réglementaire et institutionnel des SPEE, la création d'une banque de données de la coopération bilatérale et multilatérale, la poursuite de la rédaction des rapports semestriels sur les indicateurs du « Doing Business » et du rapport annuel sur les principaux indicateurs d'attractivité de l'économie ivoirienne. A ces trois actions, s'ajoutent aussi l'élaboration des mémorandums pour la ratification des accords signés et la poursuivre la production des rapports semestriels sur les activités des SPEE opérationnels.

La Direction de la Promotion et de la Coopération Economique Internationale (DPCEI) a été créée par le décret n° 2016-600 du 3 août 2016. Elle regroupe les activités de promotion qui étaient précédemment à la Direction des Etudes et de la Promotion Economique (DEPE) et les activités de coopération qui étaient à la Direction des Affaires Economiques Extérieures et de l'Intégration (DAFEXI).

La DPCEI a pour vocation, **d'une part**, d'assurer la promotion de l'économie ivoirienne à l'extérieur **et d'autre part**, de participer aux actions de soutien au secteur privé et au suivi de la coopération bilatérale et multilatérale. **Elle dispose, dans le cadre de sa mission, de quatre Sous-Directions** : la Sous-Direction de la Promotion et des Partenariats (SDPP), la Sous-Direction de la Coopération Bilatérale (SDCB), la Sous-Direction de l'Appui et de l'Accompagnement du Secteur Privé (SDAASP),

et la Sous-Direction des Affaires Multilatérales et de Développement (SDAMD).

IDE, réels instruments de création de richesse et d'emplois

« A l'instar de tous les pays du monde, la Côte d'Ivoire accorde une grande importance au captage des Investissements Directs Etrangers (IDE) qui sont considérés aujourd'hui comme de réels instruments de création de richesse et d'emplois, ainsi que de transfert de technologies », soutient la DPCEI. **Pour parvenir à une meilleure attractivité des IDE en Côte d'Ivoire, les autorités, en plus des actions visant l'assainissement de l'environnement des affaires, ont mis en place des dispositifs de promotion de l'économie du pays à l'étranger au nombre desquels figurent les Services de Promotion Economique à l'Extérieur (SPEE).** Ces Services ont pour mission essentielle de promouvoir l'économie ivoirienne dans toutes ses composantes, en vue de rendre attrayante la destination Côte d'Ivoire et d'accroître les investissements étrangers.

A ce jour, deux SPEE sont installés et opérationnels. Il s'agit du SPEE des USA, installé le 10 juillet 2012 et couvrant les Etats-Unis, le Mexique et le Canada et celui de l'Afrique du Sud, installé le 03 décembre 2013 et dont la zone de couverture s'étend sur toute l'Afrique Australe. Ces SPEE ont réalisé un nombre important d'activités aussi bien dans leurs zones de couverture qu'en Côte d'Ivoire. Celles-ci se résument en l'organisation de manifestations économiques, des actions médiatiques de promotion dans la presse américaine et sud-africaine, des rencontres avec les

organisations professionnelles privées et l'assistance aux délégations ivoiriennes.

Dans l'ensemble, ils ont, entre autres, contribué à la certification de l'Aéroport International Félix Houphouët BOIGNY, ayant abouti aux vols directs Abidjan-New York (USA), à l'obtention de l'accord de jumelage entre le Port de Miami et les Ports d'Abidjan et de San Pedro, à l'organisation des rencontres de lobbying en vue d'accélérer l'éligibilité de la Côte d'Ivoire au programme Millenium Challenge Corporation (MCC). **Il y a aussi** l'aboutissement du lobbying pour l'installation de la banque sud-africaine STANBIC BANK/STANDARD BANK en Côte d'Ivoire, la signature du contrat de construction de bateaux entre NAUTIC et CITRANS (société de transport lagunaire), la signature d'un accord de partenariat entre la SICOGL et MEGATRON, Société sud-africaine spécialisée dans les domaines du logement, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, le lobbying auprès des autorités sud-africaines ayant abouti à la levée de l'interdiction d'importation des fruits ivoiriens en Afrique du Sud.

SERVICE DE LA COMMUNICATION ET DE LA DOCUMENTATION (SCD)

Côte d'Ivoire : la résilience économique, une constance

En raison de la pandémie à coronavirus (Covid-19), les 7ème et 8ème revues combinées pour l'évaluation du Programme Economique et Financier soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC), pour la période 2016-2020 se sont déroulés par visioconférence du 15 septembre au 04 octobre 2020 entre les représentants de la Côte d'Ivoire et une équipe du Fonds monétaire international (FMI).

Aux termes des échanges, le gouvernement ivoirien affiche un taux de croissance du Pib de l'ordre de 1,8% en fin d'année 2020. En comparaison avec la prévision initiale de 7,2%, il y a eu une perte de 5,5 points de croissance en moins d'un an. Un tel résultat découlant des effets de la Covid 19 n'avait pas été prévu, pas même parmi les 18 scénarios thématiques et trois scénarios globaux qui figurent dans la quatrième Etude Nationale Prospective dénommée « Côte d'Ivoire 2040 » (ENP-CI 2040). Le choc de la pandémie a été inévitable sur l'économie nationale. L'Etat de Côte d'Ivoire a dû déployer un Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire évalué à 1700 milliards de FCFA, soit environ 5% du PIB. Ce plan a permis d'atténuer l'impact de la pandémie à la fois sur la santé des populations et les activités des secteurs formels et informels.

L'espoir d'une maîtrise de la pandémie et d'une reprise rapide de la croissance restent de mise en 2021. L'économie ivoirienne rebondira aussi vite qu'elle l'a

été après la crise postélectorale de 2011 qui a occasionné d'énormes pertes. L'activité économique avait été fortement perturbée du fait d'un embargo sur de nombreuses exportations, de la fermeture de banques et d'un accès limité à certains biens (médicaments, carburants, etc.). Résultat, le taux de croissance du Pib a chuté à -4,7% à fin 2011. La résilience de l'économie s'est avérée remarquable, permettant de gagner 15 points de croissance à fin 2012. Résultat, le taux de croissance s'est monté à 10,3%. Cette dynamique sera observée entre 2012 et 2018, avec un crois moyen annuel de 8,5%, et ce, grâce à de multiples réformes structurelles, à des mesures fiscales prises par le gouvernement en faveur du secteur privé et à des investissements colossaux tant publics que privés dans le cadre de la mise en œuvre satisfaisante du PND 2012-2015 et de celui de 2016-2020.

La résilience de l'économie se mesure également à la forte capacité de celle-ci à toujours bien fonctionner au plus fort de la crise d'Ebola dans les années 2014-2015.

Le secteur privé ivoirien dans son ensemble, moteur et vecteur de la redistribution de la croissance, parvient à résister aux chocs en dépit d'un contexte national et international difficile. Pas même les actions terroristes à Grand Bassam le 13 mars 2016 et l'attaque d'une base militaire à Kafolo dans le nord du pays le 11 juin 2020 n'ont ébranlé les fondamentaux de l'économie ivoirienne.

Mieux, les partenaires économiques et commerciaux ont toujours renoué leur confiance en la Côte d'Ivoire. La Chine, l'Inde, la Turquie, le Nigéria, la France, les Etats Unis, etc., se disputent âprement les relations commerciales avec notre pays quand bien même l'hexagone demeure le principal investisseur en terre ivoirienne avec « un stock d'investissements de l'ordre de 2 300 millions d'euros », selon Jean-Louis Giacometti, le Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie Françaises en Côte d'Ivoire.

Entre résilience et mobilisation des ressources, la Côte d'Ivoire reste une plateforme d'exportation qui irradie dans toute la sous-région.

La performance et la résilience de l'économie ivoirienne reposent également sur la stabilité monétaire que lui confère son appartenance à l'UEMOA et qui se traduit notamment par une inflation faible (0,8% en 2019 et projetée à 1,2% en 2020).

Les perspectives de l'économie ivoirienne sur la période 2021-2025 sont prometteuses. Sans nier la réalité de la Covid 19, véritable fossoyeur de l'économie mondiale, il faut espérer d'un nouvel essor économique de la Côte d'Ivoire grâce d'une part à la mobilisation accrue des ressources internes, la rationalisation des dépenses et d'autre part, à la gestion prudente de la dette.

Par Adjémien Coffi Dongo
 Conseiller Technique du
 Directeur Général de l'Economie

L'implication du personnel dans le processus de Certification de la DGE.

L'implication du personnel est, selon la norme ISO 9000 : 2015, l'un des sept (7) principes de management de la qualité et stipule que : **« Un personnel compétent, habilité et impliqué à tous les niveaux de l'organisme est essentiel pour améliorer la capacité de l'organisme à créer et fournir de la valeur ».**

1) Quel est le fondement de ce principe ?

Pour gérer l'organisme de façon efficace et efficiente, il est important de respecter et d'impliquer l'ensemble du personnel à tous les niveaux.

La reconnaissance, l'habilitation et l'amélioration des compétences facilitent l'implication du personnel dans l'atteinte des objectifs.

2) Que gagne la DGE à respecter ce principe en termes de bénéfice ?

Les bénéfices potentiels sont notamment les suivants :

- Meilleure compréhension des objectifs qualité de l'organisme par le personnel et amélioration de la motivation à les atteindre ;
- Plus forte implication du personnel dans les activités d'amélioration ;
- Amélioration du développement personnel, des initiatives et de la créativité ;
- Amélioration de la satisfaction du personnel ;
- Amélioration de la confiance et de la collaboration à tous les niveaux de l'organisme ;
- Amélioration de l'intérêt porté aux valeurs partagées et à la culture à tous les niveaux de l'organisme.

3) Que faire : les actions possibles

- Communiquer avec le personnel pour faciliter la compréhension de l'importance de leur contribution individuelle ;
- Encourager la collaboration à tous les niveaux de l'organisme ;
- Faciliter les discussions ouvertes, le partage des connaissances et de l'expérience ;
- Permettre au personnel de déterminer les freins dans l'atteinte des performances et de prendre des initiatives sans crainte ;
- Identifier et reconnaître la contribution, l'apprentissage et l'amélioration du personnel ;
- Permettre une auto-évaluation des performances par rapport à des objectifs personnels ;
- Réaliser des enquêtes afin d'évaluer la satisfaction du personnel, communiquer les résultats et prendre les décisions appropriées.

4) Que retenir ?

Ce principe est un des piliers essentiels de la réussite d'une démarche qualité. Son application permettra à la DGE de disposer d'un personnel compétent, qualifié, habilité, formé et responsabilisé qui pourra s'impliquer davantage à tous les niveaux dans le projet de certification de la DGE. Pour se faire, la DGE, dans son contexte actuel, pourrait :

- Développer des programmes d'acquisitions des compétences et d'habilitations (formation, coaching pour les activités spécifiques)
- Mettre en place un mécanisme d'encadrement, de mutation ou de mobilité sur les postes de travail.

Les droits et obligations du fonctionnaire

Le fonctionnaire au service de l'Etat et de l'intérêt général bénéficie de certains droits et libertés et est soumis à des obligations définies dans la loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique et les textes subséquents.

I- LES DROITS ET LIBERTES DU FONCTIONNAIRE

1- LES DROITS MATERIELS

Une rémunération comportant :

- le traitement soumis à retenue pour pension ;
- l'indemnité de résidence ;
- éventuellement des indemnités et prestations diverses instituées par un texte législatif ou réglementaire ;

Des avantages sociaux :

- le congé annuel ;
- les congés de maladies ;
- les congés de maternité et les périodes d'allaitement ;
- les autorisations d'absence ;
- les permissions spéciales pour événements familiaux ;
- la pension de retraite ;
- la formation.

Le fonctionnaire bénéficie, dans l'exercice de ses fonctions, d'une protection assurée par la collectivité publique dont il dépend, conformément aux règles fixées par le Code pénal et les lois spéciales.

La collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les menaces, les violences, les voies de faits, les injures, les diffamations ou outrages dont il pourrait être victime dans l'exercice de ses fonctions et réparer le cas échéant le préjudice qui en résulte.

2- LES LIBERTES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES (DROITS SOCIO-POLITIQUES)

a) Les libertés individuelles

- La liberté d'opinion et d'expression

La liberté d'opinion religieuse, philosophique et politique est reconnue aux fonctionnaires.

La liberté d'expression est aussi reconnue aux fonctionnaires. Cependant l'expression de ces opinions n'est admise que dans le respect des principes établis par la Constitution et par le SGFP. Elle ne peut être faite qu'en dehors du service, avec la réserve appropriée aux fonctions qu'exerce l'intéressé.

- La liberté de circuler

La liberté de circuler est reconnue aux fonctionnaires. Toutefois, certaines catégories de fonctionnaires sont tenues d'obtenir une autorisation avant tout déplacement. C'est le cas des ambassadeurs quittant le pays, des Préfets et Sous-préfets quittant leur circonscription et certains fonctionnaires de l'Administration financière, fiscale et douanière.

b) Les libertés collectives

- La liberté d'association

Elle est reconnue aux fonctionnaires à condition de mettre en commun leurs connaissances et leurs activités pour la réalisation d'un but non lucratif.

- La liberté de réunion

Elle est reconnue aux fonctionnaires ; cependant, ils doivent respecter l'obligation de réserve d'une part et veiller au bon fonctionnement du service d'autre part.

- La liberté syndicale

Le droit syndical est reconnu aux fonctionnaires, à l'exception de certains agents publics (Préfets, Sous-préfets) qui ne sont pas autorisés à créer des syndicats.

- La liberté de grève

Le droit de grève est reconnu aux fonctionnaires pour la défense de leurs intérêts individuels et collectifs. Il s'exerce dans le cadre défini par la loi, particulièrement dans le respect des principes de continuité du service et du service minimum.

Si le fonctionnaire a des droits, il est également soumis à des obligations.

II- LES OBLIGATIONS DU FONCTIONNAIRE

1- LES OBLIGATIONS DANS L'EXERCICE DE LA FONCTION

a) Les obligations liées à l'exercice de la fonction

Le fonctionnaire doit assurer son activité professionnelle de manière pleine et entière.

De cette obligation fondamentale découlent d'autres obligations complémentaires :

- Le fonctionnaire doit occuper l'emploi à titre personnel ;
- Le fonctionnaire doit exercer dans ses fonctions de manière continue ;
- Le fonctionnaire doit se consacrer exclusivement à ses fonctions.

b) Les obligations liées au principe de légalité

L'Administration est soumise au principe de légalité ainsi que le fonctionnaire lui-même.

Le respect du principe de légalité

Le fonctionnaire doit agir dans le respect des règles, normes et procédures nationales et internationales en vigueur.

Le devoir d'obéissance

Le fonctionnaire est tenu d'obéir aux instructions écrites ou verbales émanant de ses supérieurs. Cependant, il se doit, sans pour autant se départir de la considération due à son supérieur hiérarchique, de refuser d'obéir à tout ordre manifestement entaché d'illégalité.

c) Les obligations liées au comportement du Fonctionnaire

Le fonctionnaire ne doit pas porter atteinte à la bonne image de l'Administration.

L'obligation de neutralité et d'impartialité

- L'obligation de neutralité implique que le fonctionnaire ne doit pas être au service d'intérêts partisans, même si c'est un citoyen qui a le droit de voter pour le parti politique de son choix.

- L'obligation d'impartialité contraint le

Fonctionnaire à traiter sur un pied d'égalité tous les usagers, sans distinction de sexe, de race, de religion ou d'autres critères de discrimination.

L'obligation de probité et de désintéressement

Cette obligation de probité et de désintéressement interdit au fonctionnaire, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de solliciter, directement ou indirectement auprès d'un prestataire de service ou d'un usager, des dons, des présents ou des avantages quelconques de nature à compromettre son indépendance.

L'obligation de secret et de discrétion professionnels

Le fonctionnaire est tenu au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le code pénal. Le fonctionnaire doit faire preuve de secret et de discrétion professionnels pour tous les faits, informations ou documents, dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Toutefois, le fonctionnaire a le devoir de satisfaire aux demandes d'informations du public dans le respect des règles mentionnées dans le statut général de la fonction publique.

2- LES OBLIGATIONS EN DEHORS DE L'EXERCICE DE SES FONCTIONS

Le fonctionnaire, en dehors de l'exercice de ses fonctions, est le représentant de l'Etat dans la société. De ce fait, il est soumis à certaines obligations pour préserver le crédit et l'honorabilité de l'Administration.

- L'obligation de dignité

Le fonctionnaire doit avoir une conduite irréprochable dans sa vie privée.

- L'obligation de réserve

L'obligation de réserve est une obligation de discrétion dans l'expression des opinions et de retenue dans le langage.

Le non-respect par le fonctionnaire des obligations auxquelles il est assujéti, l'expose aux sanctions prévues par les textes en vigueur.

COVID-19: Le vaccin disponible en Côte d'Ivoire à partir d'avril 2021

Même si le vaccin contre le COVID-19 est prêt et déjà utilisé dans plusieurs pays du monde depuis le mois de décembre 2020, en Côte d'Ivoire, les populations devraient s'armer encore de patience.

Le mercredi 9 décembre 2020, au sortir du Conseil hebdomadaire des ministres, le porte-parole du gouvernement, Monsieur **Sidi Tiémoko TOURE**, par ailleurs Ministre de la Communication et des Médias, a annoncé que les premières vaccinations contre la pandémie à coronavirus débuteront à partir d'avril 2021. L'opération devrait concerner environ cinq millions de personnes, soit 20% de la population.

Les personnes ciblées, en priorité, par cette opération sont le personnel de santé, les forces de défense et de sécurité et les enseignants. S'y ajoutent les personnes âgées de plus de 50 ans, les personnes avec des pathologies chroniques et les voyageurs internationaux, selon le porte-parole du gouvernement. La Côte d'Ivoire, a-t-il indiqué, a adhéré au mécanisme COVAX, dédié au financement de la recherche. Il permet d'accélérer et garantir la productivité, ainsi que l'accès des vaccins contre la Covid-19 aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Face à l'avancée du Covid-19 qui a déjà franchi la barre du million de morts, plusieurs pays, notamment développés ont commencé à vacciner leurs populations : Russie, Chine, Etats-Unis, Angleterre, etc. L'Union Européenne a également



commencé à vacciner ses populations. En attendant donc le vaccin en Côte d'Ivoire, les autorités sanitaires maintiennent toujours le même discours : à savoir le respect des mesures.

Les recommandations pour continuer à éviter le coronavirus :

• Le lavage des mains : pourquoi se laver les mains

Les mains constituent la voie la plus courante de transmission des infections. Les microbes (bactéries, virus, parasites et mycoses) sont véhiculés d'une personne à une autre par l'intermédiaire des mains. Aussi le lavage des mains a-t-il pour but de se débarrasser de toutes les impuretés pour éliminer les microbes. Il se fait en deux étapes : laver les mains avec du savon et les rincer avec une autre eau propre. Il est important de se laver les mains pour éviter les maladies telles que : les maladies à coronavirus, la maladie à virus Ebola, le choléra, la diarrhée, la grippe, la conjonctivite ; la

poliomyélite, les parasitoses (les vers intestinaux) ...

Les moments clés du lavage des mains au savon selon l'OMS sont :

- Après avoir toussé, éternué dans le pli du coude ou s'être mouché dans un mouchoir jetable ;
- après avoir été en contact avec une personne malade ;
- après avoir serré les mains d'une autre personne ;
- avant de manger ;
- après les toilettes ;
- avant et après s'être occupé d'un bébé ;
- avant de préparer le repas ;
- dès qu'on arrive à la maison ;
- après avoir touché du poisson cru ;
- après avoir manipulé des ordures et vidé la poubelle ;
- après le jeu (surtout pour les enfants).

Attention !

- ne pas se laver les mains à plusieurs dans un même récipient, vous risquez de récupérer les microbes laissés dans le récipient par les autres et par vous-même ;

- ne pas réutiliser l'eau du lavage pour le rinçage ;

- l'eau de javel et le savon ne se mélangent pas. Car le savon annule le pouvoir désinfectant de l'eau de javel.

► **Le port de masque** est rendu obligatoire par le Conseil National de Sécurité notamment dans le grand Abidjan et le Gouvernement ivoirien veille sur sa disponibilité et sa distribution gratuite.

► **La distanciation sociale** signifie déployer tous les efforts nécessaires pour éviter les contacts physiques avec les autres dans la mesure du possible,

Eviter tout rassemblement non essentiel ou de fréquenter des endroits publics ; Garder une distance de deux (2) mètres avec les autres. Cette distance correspond à deux longueurs de bras

Eviter les salutations habituelles comme les poignées de main, les accolades et ou les baisers.

► Restez chez vous autant que possible

► Eviter de vous rendre dans un établissement sanitaire si cela n'est pas nécessaire.

NB : Dépistez-vous dès que possible dans les centres créés à cet effet.

Protégez-vous et protégez les autres en étant informé des éléments essentiels, en prenant les précautions adaptées et suivez les conseils du Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique à travers le Conseil National de Sécurité.

SCD/ SRHMG/OMS.


CORONAVIRUS (COVID-19)


Protégeons-nous contre le coronavirus



Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.



Jeter le mouchoir utilisé dans une poubelle puis refermer la poubelle.



A défaut de mouchoir, tousser ou éternuer dans le pli du coude.



Se laver immédiatement les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.



POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE


143 ou 101

OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366



Organisation
mondiale de la Santé
Côte d'Ivoire



